

## PLANNING DE PRE-ORIENTATION D'UN ELEVE DU 1<sup>er</sup> DEGRE VERS L'EGPA

Proposition de pré-orientation transmise par l'école ou demande formulée par la famille

**CM1**



**Début CM1** : Projet individuel adapté au sein de l'école, de la classe (actions de prévention, d'aide et de soutien)



**3<sup>ème</sup> trimestre CM1** :

Le conseil des maîtres constate que les difficultés de l'élève risquent de ne pas pouvoir être résolues avant la fin de l'école élémentaire.

Information faite par le directeur aux familles sur l'EGPA et le projet de pré-orientation lors d'une équipe éducative

**CM2**



**Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de CM2** : Bilan psychologique (psychologue de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et apprentissages ») + passation des évaluations (livret en annexe)



**Fin novembre**, sur décision du Conseil des maîtres, information du directeur aux familles pour envisager la pré-orientation



**Avant le vendredi 10 décembre 2021**, envoi du dossier à l'IEN de circonscription pour avis : Renseignements scolaires, psychologiques, médicaux et sociaux le cas échéant, compte-rendu de l'équipe éducative réalisé en fin de CM1 et tout élément susceptible d'apporter un éclairage à la commission (évaluations, PPRE, PAP...)



**Avant le jeudi 16 décembre 2021**, transmission des dossiers par les IEN à l'IEN ASH (à l'attention de la coordonnatrice CDOEA)



Etude de la demande par une sous-commission qui formule un avis



Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés  
Proposition d'orientation par la directrice académique



**3<sup>ème</sup> trimestre CM2** :

- ➔ Transmission des propositions d'orientation aux familles, pour accord dans un délai de 15 jours
- ➔ Information aux directeurs d'école des décisions de la CDOEA
- ➔ Réponse des familles avec vœux d'affectation
- ➔ Affectation par la directrice académique en fonction des places disponibles